

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2008

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille huit, le neuf janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents (23): Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCQ, Mme BELMIN, MM. NIVERT, MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, PROUTS, TACCON, MALVOISIN, DELASALLE, Mmes DUCHENE, LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, DEKKER, PRUZINA, BARTHOT, MM. TRUFFET, LEBEGUE, DECHERY, BONY et Mme BLAIS-PERRIN

Procurations (4): Mme GRIZARD à Mme BELMIN
Mme CHAVY à M. PROUTS
M. ALEMANY à M. MALVOISIN
Mme LACROIX COQUILLAUD à M. LEBEGUE

Excusés (4): Mmes GRIZARD, CHAVY, LACROIX-COQUILLAUD, M. ALEMANY

Absents (1) : M. LUDWIG

En exercice	:	28
Présents	:	23
Votants	:	27

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance.

Contre : 2 (Mme BARTHOT, M. TRUFFET)

Abstention : 0

Pour : 25

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2007

Monsieur TACCON précise que l'écart des intérêts sur 20 ans entre un emprunt contracté à 3,71 % et un emprunt contracté à 4,80 % est de 140 000 euros et non de 70 000 euros, et demande que ceci soit modifié dans le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. L'emprunt contracté l'an passé à 3,71% permet à la commune de faire l'économie de ces 140 000 €.

Monsieur TRUFFET précise que son intervention sur le débat d'orientation budgétaire sur le budget de l'eau a mal été compris. En effet, il demande à la commune de prêter assistance aux habitants qui n'ont pas de pression dans leurs tuyaux et non de les aider à faire pression sur le prestataire.

Madame BARTHOT ajoute que le compte rendu est toujours plein de fautes de français.

Contre : 1 voix (Mme BARTHOT)

Abstention : 1 voix (Monsieur LEBEGUE car absent à la précédente séance)

Pour : 25 voix

1/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SEINE

Madame le Maire informe le Conseil que le conseil communautaire du Pays de Seine a délibéré le 8 octobre 2007 sur une précision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Seine.

La finalité de cette modification est de permettre la création d'un syndicat mixte associant notamment des intercommunalités (Pays de Seine, Entre Seine et Forêt, Châtelet en Brie, Fontainebleau-Avon) et le département. La création de ce syndicat est nécessaire à l'élaboration d'un projet en vue de l'obtention d'un contrat CLAIR.

Les statuts actuels de l'EPCI ne lui permettent pas d'adhérer à un tel syndicat. C'est pourquoi il convient de les modifier.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'autoriser, par modification des statuts, la Communauté de Communes du Pays de Seine à créer ou adhérer à toute forme de syndicat intercommunal en vue d'exercer ses compétences.

Madame le Maire ajoute que la Communauté de Commune devra ensuite délibérer pour adhérer à ce syndicat mixte une fois que l'arrêté préfectoral aura modifié les statuts. Par ailleurs, les autres communes membres de la communauté de communes ont d'ores et déjà voté en faveur de cette modification des statuts. Madame le Maire propose donc de voter en faveur de ces modifications afin de se montrer solidaires avec les communes de l'EPCI.

Madame BLAIS-PERRIN explique que la liste qu'elle représente va voter contre ce projet de modification car jusqu'à présent l'intercommunalité est assez floue. Elle déclare attendre que les élections à venir éclaircissent le future de cette structure. Pour l'instant, il est inutile de changer les statuts. Nous ne sommes plus à 3 mois près.

Madame le Maire dit comprendre sa position. Cependant, l'adhésion à un syndicat mixte peut devenir une nécessité de fonctionnement, si l'EPCI retrouve sa vocation de conduite de projets intercommunaux.

Monsieur DECHERY rappelle qu'à l'époque, les communautés de communes ont été créées pour simplifier et accroître la transparence des structures intercommunales. Or à ce que l'on voit, on peut se demander si cela n'est pas en réalité « une vaste fumisterie ».

Enfin, Monsieur BONY ajoute que le syndicat mixte projeté n'a aucune règle démocratique.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Seine.

Le Conseil Municipal, approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Seine.

Contre : 3 voix (Mme BLAIS-PERRIN, MM. BONY, DECHERY)

Abstention : 6 voix (Mmes BELMIN, GRIZARD, LACROIX-COQUILLAUD, MM. MONPERT, LEBEGUE, LECLERCO)

Pour : 18 voix

2/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Madame le Maire explique que suite au départ à la retraite d'un agent de maîtrise, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} Classe à temps complet pour assurer son remplacement.

Le poste d'agent de maîtrise sera supprimé après consultation de la CTP, si celle-ci donne son accord.

C'est pourquoi il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

3/ AUTORISATION D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL

Madame le Maire informe le Conseil qu'un adjoint technique 2^{ème} classe titulaire exerçant son activité à temps complet aux services techniques, a formulé une demande d'exercice de ses fonctions à temps partiel à 80% pour des raisons personnelles. Bien évidemment le salaire de cet agent sera calculé au prorata temporis.

Pour accéder à cette demande, Madame le Maire propose au Conseil d'autoriser cet exercice de fonctions à temps partiel pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2008.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise cet exercice de fonctions à temps partiel pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2008.

4/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

Madame le Maire informe le Conseil que le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement passé entre la commune et la Caisse d'Allocation Familiale de Seine et Marne (CAF77) et destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le but de ce contrat est de favoriser le développement et l'offre d'accueil ainsi que de rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Cette convention prévoit le versement par la CAF77 à la Ville de Bois le Roi de la somme de 61 308,46 € jusqu'en 2010. Cette somme est prévue pour couvrir une partie des dépenses du Centre de Loisirs, des séjours avec les enfants et des formations BAFA/BAFD.

En contre partie, la Ville de Bois le Roi doit s'engager à ce que les services et activités proposés soient ouverts à tous, qu'ils soient assurés par un personnel qualifié et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène. La Ville devra également avoir un taux d'occupation de 60 % dans son centre de loisirs.

Afin de permettre à la Ville de bénéficier des aides financières de la CAF77, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Monsieur BONY demande quel est le taux de remplissage du centre de loisirs actuellement ?

Madame le Maire lui répond qu'en période scolaire, le centre de loisir est rempli à 90-95 % sur le post et pré scolaire. Le taux de remplissage est de 70 % pendant les vacances.

Madame BARTHOT demande s'il est possible d'avoir accès aux rapports d'activité du centre de loisirs ? Par ailleurs, elle rappelle qu'il y a de cela deux années, le conseil municipal avait décidé de payer des formations pour le directeur du centre et deux animateurs. Où en sont ces formations ?

Madame le Maire lui répond que tous les conseillers municipaux ont accès aux rapports d'activité. Elle convient cependant que celui du centre de loisirs doit être amélioré. Concernant la formation des agents, une est achevée, la deuxième est pratiquement terminée et la troisième est en cours de réalisation. Cela prend du temps car pour des raisons évidentes d'organisation, les agents concernés ne peuvent effectuer ces formations simultanément.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

5/ APPROBATION DE TARIFS POUR LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les salles sportives (Gymnase et petite salle Langenargen, Préau de l'Ecole Olivier Métra), propriétés de la Ville sont mises gratuitement à disposition des associations et des écoles et collège publics de Bois le Roi qui en font la demande.

Cependant, des associations extérieures à la Ville ainsi que des écoles privées peuvent être amenés à demander à utiliser ces équipements. Ces utilisations sont génératrices de frais (fluides, entretien, usure...) qui sont pour l'instant à la charge de la ville car il n'existe pas de tarifs applicables dans ces cas.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs suivants applicables aux associations extérieures à Bois le Roi et aux écoles et instituts privés :

	1 heure	½ journée (4 heures)	Journée (8 heures)	½ journée à l'année scolaire
Petite Salle Langenargen	50 €	85 €	100 €	750 €
Préau Métra	50 €	100 €	150 €	1000 €

Madame le Maire précise évidemment que ces locations seront faites en concertation et avec l'accord des associations et écoles, utilisateurs habituels de ces équipements.

Madame le Maire ajoute que le gymnase n'est pas louable car il est actuellement occupé en quasi permanence par les associations et les écoles publiques de la Ville.

Madame HIRSCH demande si l'on peut intégrer le gymnase, même s'il est plein maintenant, on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait.

Monsieur LEFEVRE ne pense pas que cela soit utile car même si l'occupation du gymnase devait être plus légère, il pourra être nécessaire de se garder des créneaux notamment pour le centre de loisirs.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs ci-dessus proposés.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les tarifs ci-dessus proposés.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Madame le Maire rappelle au Conseil que le dossier de demande de subvention DGE doit être déposé avant le 30 janvier 2008.

Madame le Maire propose donc au Conseil de se prononcer sur les prévisions de travaux relevant selon le détail ci-après, et de l'autoriser à déposer les dossier pour l'exercice 2008.

Catégorie B - e) Renforcement partiel de réseau d'eau potable en vue de mettre aux normes un réseau de défense incendie existant.

DEPENSES

Nature des travaux	Montant H.T.	TVA 19.6%	Montant TTC
Renforcement canalisation défense incendie Rue Carnot	85 000 €	16 660 €	101 660 €
Renforcement canalisation défense incendie Rue Moreau de Tours	45 000 €	8 820 €	53 820 €
Total	130 000 €	25 480 €	155 480 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux	Montant HT
Etat (DGE 2008)	25,00%	32 500 €
Reste à la charge de la collectivité (budget eau)	fonds propres	97 500 €
Total		130 000 €

Catégorie C – b) Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs ou techniques

DEPENSES

Nature des travaux	Montant H.T.	TVA 19.6%	Montant TTC
Réfection du mur de clôture de l'Hôtel de Ville	21 000 €	4 116 €	25 116 €
Remplacement d'une partie des fenêtres de l'HdV	20 000 €	3 920 €	23 920 €
Aménagement d'une aire de dépôt pour les services techniques	35 000 €	6 860 €	41 860 €
Total	76 000 €	14 896 €	90 896 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux	Montant HT
Etat (DGE 2008)	35,00%	26 600 €
Reste à la charge de la collectivité	fonds propres	49 400 €
Total		76 000 €

Catégorie C – d) Travaux d'aménagement des cimetières ou d'extension des cimetières et de réfection complète ou partielle des murs de clôture des cimetières.

DEPENSES

Nature des travaux	Montant H.T.	TVA 19.6%	Montant TTC
---------------------------	---------------------	------------------	--------------------

Réfection des toilettes du cimetière	10 000 €	1 960 €	11 960 €
Travaux de reprises de concessions perpétuelles abandonnées.	12 000 €	2 352 €	14 352 €
Total	22 000 €	4 312 €	26 312 €

RECETTES

Moyens financiers	Taux	Montant HT
Etat (DGE 2008)	35%	7 700 €
Reste à la charge de la collectivité	Fonds propres	14 300 €
Total		22000 €

Madame BARTHOT demande pourquoi cette année il n'est prévu la remise en état que de seulement deux poteaux incendie alors que l'an passé, la commune en avait changé quatre.

Madame le Maire lui répond que cela est une question de coût et de longueur de canalisation. Plus la longueur est élevée, plus les coûts engendrés sont importants. En 2008, les poteaux qui seront changés seront plus chers que l'an passé car ces changements impliquent de grandes longueurs de canalisations.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les projets d'investissement ci-dessus exposés ainsi que leurs modalités de fonctionnement et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat

INFORMATIONS

Toujours pas de réponse de Madame TRUFFANDIER quant à sa volonté de remplacer ou non, Monsieur DOYEN au Conseil Municipal

CHATEAU DE BROLLES : Le Conseil Municipal de Bois le Roi continue ses actions

- pour le maintien à Bois le Roi de ce centre de rééducation fonctionnelle pour enfants et adolescents, ainsi que de l'internat et placement familial pour enfants en difficulté.
- pour le maintien des emplois sur Bois le Roi
- Suite à la réunion du 1/12/07, le collectif a été mis en place.

M. Julia a rencontré Mme Chaplain le 14/11/07 . Le conseil est informé des points d'engagements suivants :

- Il n'y aura pas de pénalisation pour les enfants de Seine et Marne.
- Le bâtiment de Brolles ne sera pas cédé à un promoteur immobilier.
- Il y aura un maintien d'établissement de soins.
- Pour le personnel, chaque personne doit s'engager dans un projet personnel et non pas dans un projet collectif de reclassement.
- Le projet alternatif 2011 sera travaillé largement en amont dès juin 2008 »

Equipements concertés

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : Le chantier avance. Le branchement gaz aura lieu le 17/12.

Monsieur BONY signale que le chantier est très mal protégé des intrusions, surtout coté forêt.

Madame le Maire lui répond que des courriers ont déjà été faits dans ce sens, qu'une nouvelle demande sera faite à l'entreprise pour lui demander de clôturer complètement le chantier pour mieux le protéger.

REHABILITATION DU SITE METRA, SALLES DU CLOS SAINT PERE : Bardage en place. Délais tenus.

REHABILITATION DU CHAUFFAGE ET DES VESTIAIRES ET DE L'EXTENSION DU GYMNASE STADE LANGENARGEN : au stade de l'annonce pour la recherche d'un maître d'œuvre

ESPACE CULTUREL : Madame BLAIS-PERRIN demande s'il y a un projet de dénomination pour cette structure. sur la dénomination retenue pour l'Espace culturel.

Madame le Maire dit qu'aucune décision n'est prise, que des hypothèses ont été évoquées et qu'il serait bon que les usagers et les habitants soient associés à cette décision selon des modalités à définir. La décision sera celle du mandat à venir.

Madame BLAIS-PERRIN propose pour le groupe Pour Bois le Roi le nom de Lucie AUBRAC. Elle rappelle que peu de bâtiments publics ont été baptisés avec des noms de femmes. Madame BLAIS-PERRIN expose quelques éléments de la biographie de Lucie AUBRAC. Elle est entrée en résistance dès 1940, a pris part deux fois à la libération de son mari alors aux mains des nazis. Après la guerre, elle participe à la transmission de la mémoire de la résistance en donnant des conférences auprès des collégiens et des lycéens.

Madame le Maire dit que cette proposition sera à prendre en compte dans la décision. Le groupe Pour Bois le Roi avait évoqué d'autres possibilités en se référant à l'arbre le plus important du parc, LE SEQUOIA (c'est l'arbre le plus représentatif du Parc, c'est le lien Nature/Culture, c'est rassurant, on peut lire à l'ombre du Séquoia qui peut vivre 2000 ans et atteindre 140 mètres, il nous ouvre les portes de l'Amérique et donc nous ouvre sur le monde ce qui est bien le but de la culture et le chef indien, qui a donné son nom à l'arbre ne heurtera aucune susceptibilité). Pour les salles de l'Espace Culturel, il faudrait se souvenir des artistes locaux, ainsi Suzanne Flon pour la bibliothèque (elle venait lire et se promener en forêt lorsqu'elle séjournait à Bois le Roi) ? ou la salle de spectacle Georges Thill ? et d'autres ? ou encore dénommer simplement par sa fonction ce bâtiment « Espace Culturel »

Monsieur LEBEGUE préférerait que l'on donne le nom de quelqu'un de Bois le Roi.

Le dossier de Permis de Construire sera examiné en Commission de sécurité dans les prochains jours.

PLACE DE LA GARE : Monsieur BONY explique que pour l'instant l'installation des commerçants ambulants sur la place est assez fluctuante alors que les choses avaient été définies avant les travaux. Il demande si Madame le Maire a discuté de cela avec les commerçants. De plus des véhicules continuent de stationner sur la place alors que cela n'était pas prévu. Enfin, Monsieur BONY trouve que la place est vide. Qu'y-t-il de prévu pour meubler cet espace ?

Monsieur SEUILLOT explique qu'un plan théorique existe, qu'il a été toléré aux commerçants de gérer eux-mêmes leur emplacement. Si toutefois, ils n'arrivent pas à s'entendre sur une installation conforme à leur volonté et à celle de la Ville, le schéma de places directif sera appliqué. Par ailleurs, des potelets vont être posés pour empêcher le stationnement sauvage sur la place. Il faudra également être vigilant avec le garage qui a un droit d'accès à sa propriété mais avec lequel il avait été convenu que ses véhicules ne stationneraient pas sur la place. Des places le long du garage sur la chaussée (coté gare) seront réservées à l'usage de ce commerce.

Monsieur SEUILLOT précise que des bancs vont être fixés sur la place mais leur implantation exacte n'a pas encore été déterminée. Pendant l'été, les feuilles des arbres et la terrasse du café viendront rompre l'atmosphère minérale de la place.

Monsieur MALVOISIN demande aux services techniques de bien anticiper les risques de gel et de saler préventivement la place, car les pavés peuvent être glissants. Il demande également à ce que l'on étudie la possibilité de mettre des protections plus jolies autour des arbres de la place.

ABATTAGES ET PLANTATIONS : après les plantations cour de l'école Métra, stade des Foucherolles, Viarons, ce sera bientôt le tour du Clos Saint Père. L'étude phytosanitaire confirme que les chênes Allée de Barbeau, devant la Maison des Associations doivent être abattu pour « raison sécuritaire ». Une information est affichée sur chacun de ces 3 arbres.

Voirie, circulation

La commune :

Contrat Triennal de Voirie, Réunion des riverains pour le projet des rues de France, du Vivier le 12/01/08.

Trottoirs et chaussée avenue Gallieni : travaux début 2008 en coordination avec le Département.

Allée de Barbeau : « voies de dessertes de collègue »

Marquages rue Demeufve, en cours rue Carnot avec des retards liés à la météo (froid, humidité)

Et le SIA :

Etudes en cours pour les réseaux d'eaux pluviales et usées avenue Foch, entre Lavoisier et rue de la Chapelle.

Et le Département :

RD 138 : Nous attendons de connaître la date de réalisation du tourne à gauche rue de la République !

Le Département a inscrit nos demandes concernant les RD 137, 116 et 115E sur le programme 2008 : aménagements avant agglomération entrée avenue Joffre, revêtement de la chaussée avenue Gallieni entre gare et rue Pasteur. Mais quelle date pour l'avenue Paul Doumer ?

En bref,

RECOURS CONCERNANT LA PARCELLE DU 12 rue PASTEUR rejeté par le tribunal, reconnaissant à la commune le droit d'exercer la préemption sur la parcelle.

Monsieur LEBEGUE rapporte que depuis qu'une partie de la collecte des ordures s'effectue l'après midi, beaucoup de personnes se plaignent du bruit et des encombrements des bacs poubelles qui restent sur les trottoirs toute la journée.

Monsieur TACCON signale au Conseil que le SMICTOM a voté son budget pour 2008. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères va baisser sur la commune. Cependant il faut rester vigilant. La quantité de déchets produite devient pratiquement le seul paramètre pour faire baisser les coûts de collecte et donc la taxe.

Madame BARTHOT veut savoir si la commune va assurer un accueil des enfants au centre de loisirs pendant la grève des enseignants en janvier.

Madame le Maire lui répond que le temps scolaire appartient à l'Education Nationale. Le temps périscolaire est en revanche de la responsabilité de la commune. En conséquence, la commune assurera l'accueil des enfants avant et après l'école, mais pas pendant le temps scolaire.

Agenda

25/01 et 26/01 Fête du Trait d'Union

8/02/08 nouvel an chinois

17/02/07 visite d'une délégation chinoise dans les écoles de Bois le Roi avec le Conseiller général

9 et 16 mars : le tableau de présence aux bureaux de vote des élections cantonales et municipales sera transmis par mail à chacun des élus. Ces élections nécessitent la présence de 96 personnes bénévoles au moins. Ce sont donc au moins 24 élus qui doivent se mobiliser, et 72 électeurs qui participeront en s'adressant simplement à l'état civil pour proposer leur présence.

Prochain conseil : Le lundi 11 février pour le BP 2008